

# **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 16 avril 2014*

L'an deux mille quatorze, le seize avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Danielle DEVIERS, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 9 avril 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Bernard BOYE – Pouvoir de Lionel BURGER à Sylvie THEULIER – Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jean- Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel: Jean-François BELIVENT

Payrignac: Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-039 : VALIDATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MARS 2014

*Rapporteur : Danielle DEVIERS*

Le procès verbal de la séance du 5 mars 2014 est soumis à l'approbation des délégués communautaires.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 5 mars 2014.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

**COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 16 avril 2014*

L'an deux mille quatorze, le seize avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Monsieur Georges MARTINOT, doyen d'âge de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 9 avril 2014

Étaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Bernard BOYE – Pouvoir de Lionel BURGER à Sylvie THEULIER – Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jean- Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel: Jean-François BELIVENT

Payrignac: Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-040 : ELECTION DU PRESIDENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-2,

Vu le procès verbal de l'élection du président annexé à la présente délibération,

Vu les résultats du scrutin,

Le Conseil Communautaire proclame Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes Quercy Bouriane , et la déclare installée.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,

Marie-Odile DELCAMP

# COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 avril 2014

L'an deux mille quatorze, le seize avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 9 avril 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Bernard BOYE – Pouvoir de Lionel BURGER à Sylvie THEULIER – Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jean- Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel: Jean-François BELIVENT

Payrignac: Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Souillaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Danielle DEVIERS

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-041 : DETERMINATION DU NOMBRE DE SIEGES DE VICE-PRESIDENTS ET COMPOSITION DU BUREAU

Rapporteur : Marie-Odile Delcamp

En application de l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé d'un président, d'un ou plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

Le Conseil Communautaire peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-présidents, sans pouvoir dépasser 30 % de son effectif total, soit 14 pour la Communauté de Communes Quercy Bouriane.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par 37 votes pour et 7 votes contre (Madame Sylvette Belonie, Madame Françoise Lagrange, Monsieur Christian Legrand, Monsieur Daniel Souladié, Monsieur Jean-Michel Favory, Monsieur Jean-François Bélivent, Monsieur Michel Cammas) approuve :

- la création de 13 sièges de Vice-présidents,
- la composition suivante pour le bureau : un Président et 13 Vice-présidents.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 16 avril 2014*

L'an deux mille quatorze, le seize avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 9 avril 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Bernard BOYE – Pouvoir de Lionel BURGER à Sylvie THEULIER – Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jean- Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel: Jean-François BELIVENT

Payrignac: Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Danielle DEVIERS à Patrick LABRANDE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Daniel SOULADIE

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

*Départ de Madame Danielle Deviers*

N°2014-042 : ELECTION DES VICE-PRESIDENTS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-2 et L. 5211-10,

Vu le procès verbal de l'élection des vice-présidents annexé à la présente délibération,

Vu les résultats des scrutins,

Considérant qu'en l'absence de dispositions légales particulières, les Vice-présidents doivent être élus successivement au scrutin uninominal,

Le Conseil Communautaire proclame en tant que :

- 1<sup>er</sup> Vice-président Monsieur Patrick Labrande, en charge de l'Administration générale,
- 2<sup>ème</sup> Vice-président Monsieur Daniel Souladié, en charge des Finances
- 3<sup>ème</sup> Vice-président Monsieur Daniel Thébault, en charge des Affaires économiques,
- 4<sup>ème</sup> Vice-président Monsieur Christian Lalande, en charge de l'Aménagement de l'espace et de l'environnement,
- 5<sup>ème</sup> Vice-président Monsieur Stéphane Magot, en charge des Affaires agricoles et de la vie rurale,
- 6<sup>ème</sup> Vice-président Madame Nathalie Denis, en charge de la Planification stratégique et de la prospective urbaine,

***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

- 7<sup>ème</sup> Vice-président Monsieur Pascal Pavan, en charge de l'Action sociale, de l'enfance et de la jeunesse,
  - 8<sup>ème</sup> Vice-président Monsieur Léon-Bernard Claesen, en charge du Développement touristique,
  - 9<sup>ème</sup> Vice-président Monsieur André Manié, en charge de la Voirie,
  - 10<sup>ème</sup> Vice-président Monsieur Claude Vigié, en charge des Travaux publics et des bâtiments,
  - 11<sup>ème</sup> Vice-président Madame Delphine Soubiroux-Magrez, en charge de la Culture et du patrimoine
  - 12<sup>ème</sup> Vice-président Madame Fabienne Charbonnel, en charge de la Vie associative, sportive et de loisirs,
  - 13<sup>ème</sup> Vice-président Madame Fabienne Lalande, en charge de l'Economie sociale et solidaire,
- et les déclare installés.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 16 avril 2014*

L'an deux mille quatorze, le seize avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 9 avril 2014

Étaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Bernard BOYE – Pouvoir de Lionel BURGER à Sylvie THEULIER – Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jean- Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel: Jean-François BELIVENT

Payrignac: Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Danielle DEVIERS à Patrick LABRANDE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Madame Sylvette BELONIE

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

*Départ de Monsieur Daniel Souladié*

N°2014-043 : INDEMNITES DE FONCTIONS DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

*Rapporteur : Marie-Odile Delcamp*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.5211-12 qui dispose que les indemnités maximales votées par le conseil ou comité d'un Établissement public de coopération intercommunale pour l'exercice effectif des fonctions de président et de vice-président sont déterminées par un décret en Conseil d'État par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique,

Vu l'article R.5214-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, fixant pour les communautés de communes des taux maximum,

Considérant que la Communauté de Communes Quercy Bouriane est située dans la tranche de population de 10 000 à 19 999 habitants,

Considérant que le taux maximum de l'indemnité par rapport au montant du traitement brut terminal de la Fonction Publique est pour cette tranche de population de 48,75% pour le président et de 20,63 % pour les vice-présidents, soit respectivement un montant maximum de 1853,22 € pour le président et de 784,24 € pour les vice-présidents,

Considérant l'effectif du Conseil Communautaire, les indemnités de fonctions doivent s'inscrire dans une enveloppe globale mensuelle qui ne peut excéder 8 911,38 €.

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et par 41 votes pour et 3 abstentions (Monsieur Patrice Maury, Madame Sylvie Theulier, Pouvoir de Monsieur Lionel Burger à Madame Sylvie Theulier) décide :

- de fixer, à compter du 16 avril 2014, pour Madame la Présidente, une indemnité de fonction au taux de 48,75% de l'indice brut 1015 soit 1853,22 € mensuel,
- de fixer, à compter du 16 avril 2014, pour les vice-présidents, une indemnité de fonction au taux de 10,32% de l'indice brut 1015 soit 392,31 € mensuel,
- que les indemnités de fonction sont payées mensuellement,
- que les crédits budgétaires nécessaires au versement des indemnités de fonction seront inscrits au budget de la Communauté de Communes Quercy Bouriane,
- d'annexer à la présente délibération un tableau récapitulatif de ces indemnités,
- d'autoriser, Madame la Présidente, à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP

## COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE

### TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE- PRESIDENTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY BOURIANE

(Annexé à la délibération 2014-043 du 16 avril 2014)

Identité des bénéficiaires	Qualité des bénéficiaires	Délégation de fonctions	Indemnité de fonctions brute mensuelle en % de l'indice brut 1015 et en euros
DELCAMP Marie-Odile	Présidente	-	48,75% de l'indice brut 1015 soit 1.853,22 €
LABRANDE Patrick	1 <sup>er</sup> Vice-président	Administration générale	10,32% de l'indice brut 1015 soit 392,31 €
SOULADIE Daniel	2 <sup>ème</sup> Vice-président	Finances	10,32% de l'indice brut 1015 soit 392,31 €
THEBAULT Daniel	3 <sup>ème</sup> Vice-président	Affaires économiques	10,32% de l'indice brut 1015 soit 392,31 €
LALANDE Christian	4 <sup>ème</sup> Vice-président	Aménagement de l'espace, et environnement	10,32% de l'indice brut 1015 soit 392,31 €
MAGOT Stéphane	5 <sup>ème</sup> Vice-président	Affaires agricoles et vie rurale	10,32% de l'indice brut 1015 soit 392,31 €
DENIS Nathalie	6 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Planification stratégique et prospective urbaine	10,32% de l'indice brut 1015 soit 392,31 €
PAVAN Pascal	7 <sup>ème</sup> Vice-président	Action sociale, enfance et jeunesse	10,32% de l'indice brut 1015 soit 392,31 €
CLAESEN Léon-Bernard	8 <sup>ème</sup> Vice-président	Développement touristique	10,32% de l'indice brut 1015 soit 392,31 €
MANIE André	9 <sup>ème</sup> Vice-président	Voirie	10,32% de l'indice brut 1015 soit 392,31 €
VIGIE Claude	10 <sup>ème</sup> Vice-président	Travaux publics et bâtiments	10,32% de l'indice brut 1015 soit 392,31 €
SOUBIROUX-MAGREZ Delphine	11 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Culture et patrimoine	10,32% de l'indice brut 1015 soit 392,31 €
CHARBONNEL Fabienne	12 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Vie associative sportive et de loisirs	10,32% de l'indice brut 1015 soit 392,31 €
LALANDE Fabienne	13 <sup>ème</sup> Vice-présidente	Economie sociale et solidaire	10,32% de l'indice brut 1015 soit 392,31 €

*Les montants bruts mensuels des indemnités de fonctions sont ceux en vigueur au 16 avril 2014 selon la valeur du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale au 1<sup>er</sup> juillet 2010. Ces montants sont revalorisés en fonction de l'évolution de la valeur du point d'indice de la Fonction Publique Territoriale.*



## **COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE**

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

*Séance du 16 avril 2014*

L'an deux mille quatorze, le seize avril, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Quercy-Bouriane, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison Communautaire, sous la présidence de Madame Marie-Odile DELCAMP, Présidente de la Communauté de Communes.

Date de convocation : le 9 avril 2014

Etaient présents :

Anglars-Nozac : Pascal PAVAN

Concorès : Gérard GAYDOU

Fajoles : Fabienne LALANDE

Gourdon : Bernard BOYE – Pouvoir de Lionel BURGER à Sylvie THEULIER – Michel CAMMAS – Anne-Marie CHIMIRRI – Jean- Pierre COUSTEIL – Marie-Odile DELCAMP – Philippe DELCLAU – Nathalie DENIS – Jacques GRIFFOUL – Christian LALANDE – Liliane LEMERCIER – Patrice MAURY – Georgina MURRAY – Nadine SAOUDI – Delphine SOUBIROUX-MAGREZ – Daniel THEBAULT – Sylvie THEULIER

Lamothe-Cassel : Georges MARTINOT

Milhac : Claude VIGIE

Montamel: Jean-François BELIVENT

Payrignac: Christian CHAVAROCHE – Fabienne CHARBONNEL – Jérôme MALEVILLE

Peyrilles : Stéphane MAGOT

Rouffilhac : Robert LACOMBE

Saint-Chamarand : Bruno SABATIER

Saint Cirq Madelon : Jean-Claude MAURY

Saint Cirq Soullaguet : Gérard MOTTIN

Saint Clair : André MANIE

Saint Germain du Bel Air : Patrick LABRANDE – Jacqueline LEPOINT – Thierry LEMPEREUR

Saint Projet : Léon-Bernard CLAESEN

Soucirac : Marie-Françoise TALAYSSAT

Ussel : Bernard PEQUIN

Uzech-les-Oules : Pouvoir de Danielle DEVIERS à Patrick LABRANDE

Le Vigan : Sylvette BELONIE – Jean-Michel FAVORY – Françoise LAGRANGE – Christian LEGRAND – Pouvoir de Daniel SOULADIE à Madame Sylvette BELONIE

A été élu secrétaire de séance : Bruno SABATIER

N°2014-044 : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU PRESIDENT

*Rapporteur : Robert Lacombe*

Le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception de celles énumérées à l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté de Communes pour la gestion des affaires courantes, il est proposé au Conseil Communautaire de déléguer les attributions suivantes au Président :

- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, dans le cadre des Marchés de Procédures Adaptées au sens du Code des Marchés Publics et dans la limite d'un montant n'excédant pas 90 000,00 HT.

- de décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans,

- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres afférentes,

- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires,

- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,

- d'intenter, au nom de la Communauté de Communes Quercy Bouriane, les actions en justice en matière de : contentieux ou protection du personnel, préjudice ou effraction sur les biens meubles et

## ***COMMUNAUTE DE COMMUNES QUERCY-BOURIANE***

immeubles et de défendre la Communauté de Communes Quercy Bouriane dans toutes les actions qui pourraient être intentées contre elle.

- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires dans la limite de 1 500,00 HT.

Il est précisé que le Président ne peut en aucun cas déléguer les dites fonctions.

Par ailleurs, communication sera faite auprès du Conseil Communautaire des différents engagements menés dans le cadre de cette délégation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'approuver la délégation à Madame la Présidente, de l'ensemble des attributions énumérées ci avant,
- d'autoriser Madame la Présidente à toutes démarches et signatures utiles.

Délibéré les jour, mois et an susdits

Pour copie conforme

La Présidente,  
Marie-Odile DELCAMP